



## Expéditeur

La sous-ministre adjointe à la Direction de la coordination, du financement, des immobilisations et du budget

## Date

2009-12-14

## Destinataires

Les directrices et directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux et les présidentes-directrices et présidents-directeurs généraux des agences de la santé et des services sociaux

## Sujet

Ressources intermédiaires et ressources de type familial : rétribution de la ressource, contribution des usagers et contribution parentale

**CETTE CIRCULAIRE REMPLACE CELLE DU 4 DÉCEMBRE 2008 (2008-047)  
MÊME CODIFICATION**

**OBJET**

Cette circulaire reprend les principaux éléments relatifs aux ressources intermédiaires et aux ressources de type familial que sont la rétribution des ressources, la contribution des usagers et la contribution parentale. Ils vous sont présentés aux annexes 1 à 6 ci-jointes.

Ces annexes sont les suivantes :

- Annexe 1 : Rétribution des ressources intermédiaires :
- Rétribution quotidienne selon l'échelle
  - Modalités de rétribution
  - Rétributions spéciales pour les usagers de moins de 18 ans
- Annexe 2 : Rétributions des ressources de type familial : familles et résidences d'accueil :
- Rétribution quotidienne, rétribution supplémentaire et montant forfaitaire
  - Rétributions spéciales pour les usagers de moins de 18 ans
  - Rétributions spéciales pour les ressources de type familial
  - Mesures d'appoint

(\*) Cette circulaire s'adresse également, en adaptant les destinataires, au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et au Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James.

**Site Internet : [www.msss.gouv.qc.ca/documentation](http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation)  
« Normes et Pratiques de gestion »**

| Direction(s) ou service(s) ressource(s)    | Numéro(s) de téléphone | Numéro de dossier |
|--|------------------------|-------------------|
| Service des activités communautaires       | 418 266-6863           | 2009-042          |
| Service des normes et pratiques de gestion | 418 266-5940           |                   |

| Document(s) annexé(s) | Volume | Chapitre | Sujet | Document |
|-----------------------|--------|----------|-------|----------|
| Annexes 1 à 6         | 03     | 01       | 42    | 24       |

- Annexe 3 : Contribution des usagers adultes en ressources intermédiaires et en ressources de type familial et besoins spéciaux :
- Contribution des usagers en ressources intermédiaires
  - Contribution des usagers en ressources de type familial
- Annexe 4 : Contribution exigée pour le placement d'enfants
- Annexe 5 : Ententes conclues avec les trois organismes représentatifs des ressources intermédiaires et de type familial
- Annexe 6 : Gabarits de contrat à utiliser pour conclure un contrat entre un établissement et une ressource intermédiaire (jeunesse et adultes – 10 usagers et plus) ou une famille d'accueil

**MODALITÉS**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le taux d'indexation est de 0,4 % selon l'indice des rentes.

**SUIVI**

Les services cités en référence sont disponibles pour tout renseignement additionnel.

La sous-ministre adjointe,

*Original signé par*

Lise VERREAULT